DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston

DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2012/795 -

Construction et restructuration des collèges publics - 3121 Avenant à la convention de financement pour la construction d'un gymnase à HAGUENAU

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat et de financement conclue le 19 décembre 2011 avec la Région Alsace et la ville de HAGUENAU en vue de la construction d'un gymnase mutualisé qui bénéficiera au collège "Foch" à HAGUENAU, avenant ayant notamment pour objet de fixer la répartition des montants de la participation forfaitaire du Département à l'investissement.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20121105-73322-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 14/11/12